

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

LE GUIDE DES DÉCHETS

MISE À JOUR
JUILLET 2026



Chaumes-en-Retz • Chauvé • Cheix-en-Retz • La Bernerie-en-Retz • La Plaine-sur-Mer
Les Moutiers-en-Retz • Pornic • Port-Saint-Père • Préfailles • Rouans • Sainte-Pazanne
Saint-Hilaire-de-Chaléons • Saint-Michel-Chef-Chef • Villeneuve-en-Retz • Vue

Direction Prévention et Gestion des Déchets **PORNIC**
agglo

PAYS DE RETZ



Faire maintenant
Faire durablement

pomicagglo.fr



Bravo ! Grâce à vous, le territoire de Pornic agglomération Pays de Retz est un des champions du tri en France. Les nouvelles consignes de tri des emballages instaurées en 2018 et les nouvelles filières de valorisation en déchèterie permettent de trier, recycler et valoriser toujours plus de matières.

Donner une seconde vie à nos déchets et préserver les ressources naturelles de la planète est essentiel mais réduire l'enfouissement de nos déchets doit être aussi notre priorité.

Aujourd'hui, soyons plus ambitieux, trier pour recycler et valoriser, c'est bien ; moins jeter, c'est mieux.

Ce guide est destiné à aider chacune et chacun d'entre nous à adopter les gestes faciles du quotidien qui feront le résultat et l'amélioration collective de demain.

Le saviez-vous ?

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) finance l'ensemble des services liés à la gestion des déchets, c'est-à-dire : la collecte des déchets, leur traitement, la construction et la gestion des déchèteries, les colonnes d'apport volontaire...

Des services supplémentaires sont proposés pour les professionnels.

plus de renseignements sur
→ www.pornicagglo.fr

**RÉDUISONS
TRIONS
VALORISONS**

Téléchargez
l'application
"le Guide du Tri"
par CITEO



À la maison ? En vadrouille ?
Avec la géolocalisation depuis
votre smartphone, le Guide du tri
vous donne la consigne de tri
précise dans chaque ville de
France.

+ d'infos sur
www.consignedetri.fr

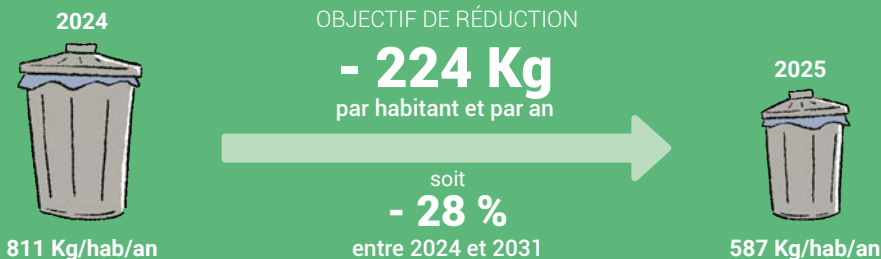


SOMMAIRE

Réduisons nos déchets	p. 3	Les déchèteries du territoire : conditions d'accès	p. 14
Les emballages	p. 6	Bien préparer son arrivée à la déchèterie	p. 15
Les papiers	p. 7	Horaires et adresses	p. 16
Le verre	p. 8	Dépôts acceptés dans les déchèteries	p. 19
Les textiles	p. 9	Les déchets médicaux	p. 20
Les déchets alimentaires	p. 10	Luttons contre les incivilités	p. 21
Les ordures ménagères	p. 12		
Mes collectes - mode d'emploi	p. 13		

Réduisons nos déchets !

L'agglomération s'engage dans la réduction des déchets avec son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés déclinés en actions concrètes visant à répondre aux objectifs nationaux et régionaux.



Mais comment réduire ses déchets ?
Suivez la règle des 3R !
Réduire, Réutiliser, Recycler !

Réduire

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Réduire les déchets à la source représente la solution la plus efficace pour économiser les ressources comme l'eau, le pétrole ou le bois et limiter notre impact sur l'environnement. Il s'agit là de penser notamment à ses choix de consommation. C'est réfléchir avant d'acheter et privilégier du matériel durable, solide, plutôt qu'à usage unique ou jetable.

Nous pouvons adopter des petits gestes au quotidien pour produire moins de déchets. Plusieurs exemples faciles :

- Mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres
- Boire de l'eau du robinet pour réduire les emballages
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Composter ses déchets de cuisine et du jardin

Réutiliser

Mieux vaut donner une seconde vie aux produits en bon état au lieu de les jeter. L'idée est d'allonger la durée de vie de nos objets en en faisant profiter d'autres personnes et en favorisant le marché de l'occasion.

Plusieurs solutions :

- En réparant
- En donnant : pensez aux ressourceries
- En vendant lors de vide-greniers ou sur internet

pour aller plus loin
 → longuevieauxobjets.ademe.fr/lacarte/

Recycler

Pour les déchets que l'on n'a pas pu éviter : bien trier en fonction des différentes filières de tri sélectif. Le recyclage est un procédé qui consiste à fabriquer de nouveaux produits en réutilisant partiellement ou totalement les matériaux qui composent un produit en fin de vie. Les déchets deviennent dans ce processus en quelque sorte des matières premières, remplaçant et préservant ainsi celles naturelles.

Certaines matières peuvent si elles ne sont pas recyclables être aussi valorisées sous forme d'énergie.

C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est
oui
je le trie



Si c'est
non
je le jette



Ce paquet vide
est un emballage



Cette couche
est un objet

**ON NE
LÂCHE
RIEN!**

SEULS LES EMBALLAGES VONT DANS LES BACS DE TRI



CITEO



**Trier ses emballages c'est bien,
en les séparant c'est mieux**

**ON NE
LÂCHÉ
RIEN!**

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Besoin d'aide pour trier ?
Téléchargez le Guide du tri !

LES EMBALLAGES

INFOS +

Si votre bac jaune présente trop d'erreurs de tri, il pourra être refusé lors de la collecte.

Tous les emballages ménagers sans distinction se trient.

Mais qu'est-ce qu'un emballage ? Tout simplement un contenant qui sert à protéger et transporter un produit !

En pratique ?

- Bien vider les emballages (inutile de les laver)
- Bien séparer les emballages (ne pas les emboîter)
- Les jeter en vrac (ne pas les enfermer dans un sac)

Attention, les consignes de tri du territoire prévalent sur les consignes nationales, notamment celles présentes sur vos emballages.



Tous les emballages en plastique

tous les films, pots, boîtes, barquettes, sacs et sachets



Briques et cartonnettes



Tous les emballages métalliques (acier et aluminium) même les petits

LES INTERDITS



X



X



X



X



X



X

RÉDUISONS

Évitez les suremballages en achetant à la coupe ou en vrac. Privilégiez les produits avec des eco-recharges et les contenants réutilisables et durables (gourde, paniers...).

APRÈS LE TRI, LA VALORISATION !

Après la collecte, les emballages sont acheminés par des semi-remorques vers le centre de tri Vendée Tri à proximité de la Roche-sur-Yon. Des machines performantes vont séparer les différentes matières qui seront ensuite transportées vers les recycleurs pour devenir nos objets de demain ou vers des usines de valorisation énergétique.

LES PAPIERS

INFOS +

Pour localiser le point tri le plus proche de chez vous, rdv sur www.pornicagglo.fr

En vrac, dans la colonne bleue

Les spirales, agrafes, couvertures en carton, fenêtres en plastique et autres n'ont pas besoin d'être retirées.

Attention, pensez à retirer les films plastiques des revues publicitaires avant de les jeter dans la colonne.



Publicités, prospectus, journaux & magazines



Papiers broyés & petits papiers



Cahiers, livres, catalogues & annuaires



Courriers, lettres, impressions & enveloppes



RÉDUISONS

Le stop pub limite la quantité de papier dans nos boîtes aux lettres. Les livres en bon état peuvent être donnés ou vendus au lieu d'être jetés.



LES INTERDITS



papier peint



cartons bruns



LE PAPIER SE RECYCLE 5 À 7 FOIS !

Après la collecte, les papiers sont envoyés directement chez le recycleur. Le papier peut redevenir du papier mais aussi des cartons d'emballages (boîtes d'oeuf...), des produits d'hygiène (rouleaux de papier toilette...) ou encore de l'isolant pour les habitations.

Pour plus d'infos sur les filières
➔ www.citeo.com

LE VERRE

En vrac, dans la colonne verte

Pensez à bien vider tous les contenants.

Avant de se diriger vers le point tri, pensez aussi à enlever les bouchons plastiques et les couvercles métalliques des bocaux et déposez les dans le bac au couvercle jaune.



Bouteilles



Flacons de parfum



Bocaux & pots

RÉDUISONS

Réutilisez les récipients en verre pour conserver vos aliments au lieu de les recycler ou **utilisez-les pour acheter des aliments en vrac**. Certains producteurs locaux mettent aussi en place des **systèmes de consigne**, vous évitant ainsi de jeter les verres.



LES INTERDITS



verre de table



vaisselle cassée



terre cuite



LE VERRE SE RECYCLE À L'INFINI !

Après la collecte, les verres sont acheminés au Quai de Transfert de Saint-Père-en-Retz puis sont envoyés directement chez le recycleur. Il est refondu puis soufflé pour devenir un nouveau contenant. **Le verre se recycle à l'infini** et évite ainsi de prélever du sable.

Pour plus d'infos sur la filière
 ➔ www.citeo.com

INFOS +

Limitez les rejets de CO₂, ne vous déplacez pas pour rien, un point tri est toujours sur votre chemin.

LES TEXTILES

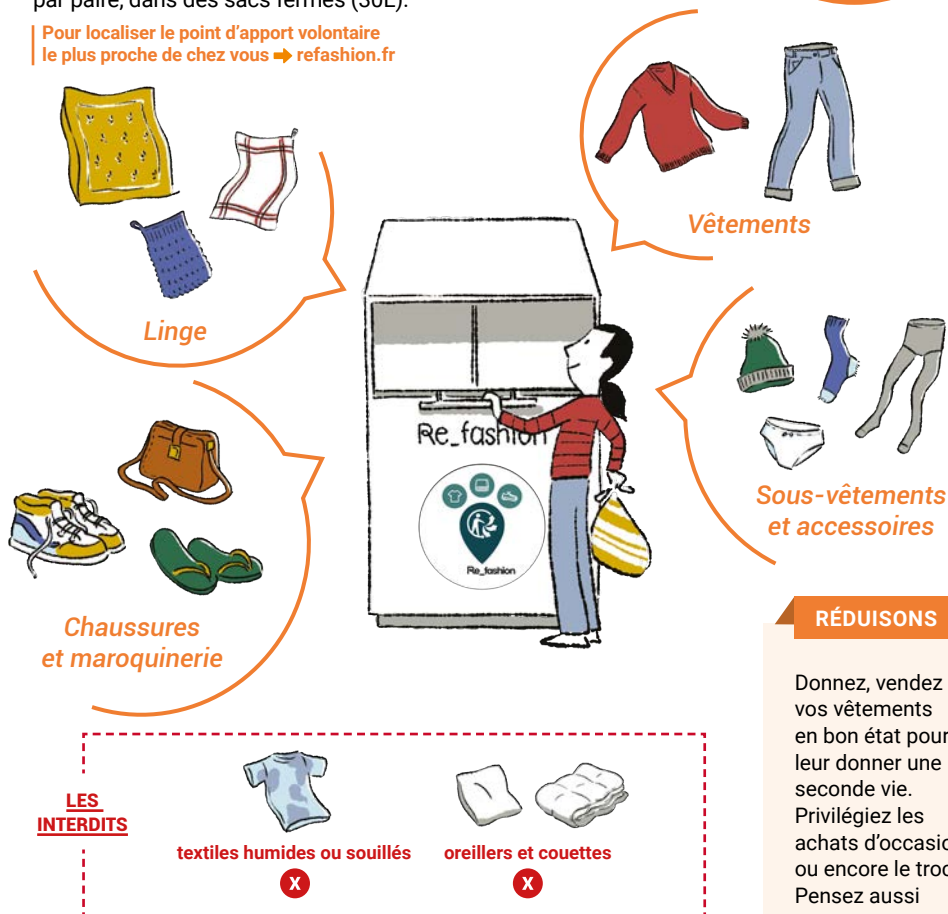
En sac fermé dans les colonnes de la Croix Rouge et du Relais.

Tous les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés (30L).

Pour localiser le point d'apport volontaire le plus proche de chez vous → refashion.fr

INFOS +

L'industrie du textile a un impact considérable sur l'environnement. Avant d'arriver en boutique, un jean a consommé 11 000 litres d'eau et parcouru 65 000 km.



RÉDUISONS

Donnez, vendez vos vêtements en bon état pour leur donner une seconde vie. Privilégiez les achats d'occasion ou encore le troc. Pensez aussi à réparer vos vêtements abîmés au lieu de les jeter.

RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME !

L'Agglomération travaille en partenariat avec la Croix Rouge et le Relais. Selon leur état, les vêtements, chaussures et linge de maison déposés dans les colonnes seront reportés ou recyclés. Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'étranger. Les articles en moins bon état seront transformés : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie/composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique, etc.

Pour plus d'infos sur la filière
→ www.refashion.fr

LES DÉCHETS DE CUISINE ET DU JARDIN

Des solutions adaptées pour tous



Vous habitez une maison avec un jardin ?

L'agglomération vous aide à obtenir un composteur individuel.



Vous habitez un immeuble en dehors du bourg ?

L'agglomération vous accompagne pour l'installation d'un composteur collectif au pied de votre immeuble ou dans votre quartier.

INFOS +

Votre Agglo propose, toute l'année, des ateliers pour tout savoir sur le compostage et le recyclage des déchets au jardin. Plus d'informations sur www.pornicagglo.fr

LE COMPOSTAGE

Dans un jardin, en tas ou en bac (composteur individuel ou collectif) ou sur un balcon ou en appartement avec le lombricomposteur.

Les règles d'or du compostage : varier les types de déchets et adapter les quantités, surveiller l'humidité et bien aérer.



Déchets de cuisine

épluchures et restes de fruits et légumes, marc de café, filtres, dosettes, sachets de thé, coquilles d'oeuf, pain



Autres déchets

mouchoirs en papier, essuis-tout, petits cartons non imprimés



Déchets de jardin

tonte de pelouse, feuilles mortes, broyats et petits branchages, fleurs fanées



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN BORNE D'APPORT VOLONTAIRE



Vous habitez en centre-bourg dans un immeuble en zone dense ou une maison sans jardin ?

Des bornes d'apports volontaires sont à disposition pour trier les déchets alimentaires.

Retrouvez le point tri le plus proche de chez vous sur www.pornicagglo.fr



+ Restes de viande et de poisson

RÉDUISONS

Évitez le gaspillage alimentaire en cuisinant les restes de repas et en faisant une liste de course pour n'acheter que le nécessaire.

LES INTERDITS



LA NATURE EST BIEN FAITE !

En présence d'eau et d'oxygène, ces déchets de cuisine et du jardin sont transformés en compost par des petites bêtes (insectes, vers de terre...). Ainsi, le compostage permet de produire un engrais 100% naturel et totalement gratuit, d'agir en éco-citoyen en limitant le volume de déchets à collecter, à traiter et de limiter les allers-retours à la déchèterie.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

En sac fermé dans le conteneur au couvercle noir ou vert.

Les ordures ménagères représentent tous les déchets non valorisables restant après avoir effectué le tri sélectif, le compostage et le dépôt d'encombrants et de déchets dangereux en déchèterie.

INFOS +
Poursuivons nos efforts, 70% des déchets encore présents dans le bac noir peuvent être évités ou recyclés s'ils sont correctement triés.



LES INTERDITS



RÉDUISONS

Si vous êtes un champion du tri et du compostage, vous avez peu d'ordures ménagères. Pour aller encore plus loin privilégiez des produits durables et réutilisables, par exemple un chiffon au lieu d'une lingette, une serviette en tissu au lieu d'un essui tout. Vous pouvez aussi fabriquer vos propres produits ménagers et cosmétiques.

DIRECTION L'ÉCO CENTRE !

L'agglomération achemine les ordures ménagères du territoire à l'Eco Centre à Chaumes-en-Retz, usine de valorisation des déchets ménagers. Une partie des ordures ménagères est transformée en compost, une autre partie est valorisée sous forme d'énergie enfin celle non valorisable est stockée sur l'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux). L'Eco Centre se visite gratuitement toute l'année. Les scolaires peuvent bénéficier également de visites guidées. ➔ Informations et réservations au 02 51 74 28 10

MES COLLECTES - MODE D'EMPLOI

Quand sortir son bac ?

> Quand il est plein

> La veille au soir du jour de collecte

Des collectes du matin (à partir de 4h) comme de l'après-midi (jusqu'à 21h) sont mises en place. Les circuits de collecte sont aussi susceptibles d'être modifiés au cours de l'année et ponctuellement lors d'incidents techniques (pannes, stationnement gênants, travaux...).

INFOS +

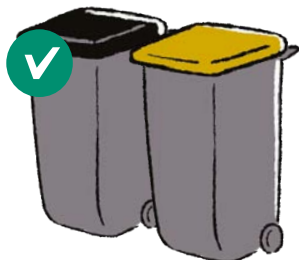
À la maison, organisez vos poubelles pour faciliter le tri et utilisez des couvercles.
À l'extérieur, stockez vos bacs à l'ombre et nettoyez-les régulièrement.

> **Autre solution** : De passage sur le territoire ? Collecte manquée ? Des points d'apports volontaires sont à votre disposition pour évacuer les ordures ménagères en sacs de 50L maximum et les emballages.



En fonction des aléas climatiques (fortes chaleurs, neige, inondations, tempêtes...), les horaires et jours de collecte sont susceptibles d'être modifiés afin de préserver la santé et la sécurité des agents et des usagers.

Pour consulter vos jours de collecte, les positions des points tri et les actualités, rdv sur www.pornicaglo.fr



- 1 En sac fermé dans le bac des ordures ménagères
- 2 En vrac directement dans le bac jaune pour les emballages
- 3 Présentation du bac au plus près de l'axe de circulation des camions
- 4 Poignée toujours tournée vers la route



> **Pour éviter tout problème de salubrité, remettre le plus tôt possible les bacs après la collecte sur le domaine privé.**

L'agglomération fournit les conteneurs. Ils sont affectés à une adresse et dispose d'un système d'identifications (puce, étiquette). Seuls les bacs mis à disposition de l'agglomération seront collectés. La dotation et la taille des bacs se fait en fonction du nombre de personnes dans le foyer et des fréquences de collecte.

➔ Pour toutes demandes relatives à votre bac (livraisons, réparations, échanges pour un bac plus grand ou plus petit) : 02 51 74 28 10

LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

Conditions d'accès

INFOS +
Vous êtes un professionnel, vous avez besoin de plus de bacs ou plus de collectes ? Vous pouvez adhérer à la Redevance Spéciale Gros Producteurs et souscrire à des services optionnels payants adaptable en fonction des besoins. Renseignements au 02 51 74 28 10

L'entrée sur toutes les déchèteries du territoire de Pornic aggro Pays de Retz est autorisée uniquement aux usagers disposant d'une carte d'accès.

Pour les particuliers

- Une carte unique par foyer
- Carte gratuite
- Accès sans limitation du nombre de passages
- À chaque passage en déchèterie, vous devez vous identifier soit en scannant votre carte sur la borne d'accès à l'entrée (site avec barrière), soit en présentant votre carte à l'agent de déchèterie (site sans barrière).



Pour les professionnels

- 5 cartes gratuites par établissement professionnel (au-delà cartes payantes)
- Certains dépôts sont soumis à facturation. Les tarifs sont votés chaque année par délibération et sont consultables sur www.pornicagglo.fr
- À chaque passage en déchèterie, vous devez vous identifier soit en scannant votre carte sur la borne d'accès à l'entrée (site avec barrière), soit en présentant

vos cartes à l'agent de déchèterie (site sans barrière). L'agent contrôlera ensuite votre chargement et enregistrera les quantités pour chaque flux.



Démarches :

Retrouvez toutes les démarches en ligne et les modalités sur ➔ www.pornicagglo.fr

- Pour signaler un emménagement dans une maison neuve individuelle ou une rénovation
- Pour obtenir votre première carte d'accès
- Pour signaler un changement d'adresse et mettre à jour votre carte
- Pour signaler la perte, vol ou casse de votre carte. Le remplacement de celle-ci sera facturé.

Ne pas trouser la carte d'accès en déchèterie : ceci provoque sa désactivation

La fourniture d'un second badge est facturée 10€.

La carte fonctionne avec un système électronique. La percer ou encore la poser sur un chargeur sans fil à induction endommage le dispositif. La carte devient alors inutilisable.

Bien préparer son arrivée à la déchèterie

Comment éviter d'aller en déchèterie?

- Vous avez des objets en bon état (meubles, vêtements, électroménagers, jouets...) ? Ne les jetez pas, donnez leur une seconde vie ! Vendez-les ou donnez-les à des associations ou en ressourcerie.
- Vous avez des objets en panne ou cassés ? Essayez de les réparer ! Les repair cafés du territoire vous accompagnent pour les petits objets. Des bonus réparation existent aussi pour les gros électroménagers et les textiles/chaussures.
- Vous êtes lassés des allers-retours en déchèterie pour vos déchets verts? Vos tontes et branchages sont une véritable ressource végétale. Utilisez-les au jardin pour pailler et composter (mulching, broyat...).

| Plus d'astuces sur ➔ www.pornicagglo.fr

Règles de bonne conduite et de courtoisie

- Respect des consignes émises par l'agent d'accueil de la déchèterie. Pour rappel, l'agent d'accueil est garant du bon fonctionnement et de la bonne orientation des déchets dans les filières de traitement. Il a un rôle de contrôle de ce que vous déposez mais il est aussi disponible pour vous conseiller et vous orienter lors de votre passage.

- Vous faire aider par vos proches pour les chargements lourds. Les agents de déchèterie ne sont pas tenus de le faire.
- Pas d'agressivité envers l'agent d'accueil ni vers les autres usagers. Les gestes d'incivilités ne sont pas admis.

| Pour aller plus loin : règlement intérieur des déchèteries consultable sur ➔ www.pornicagglo.fr

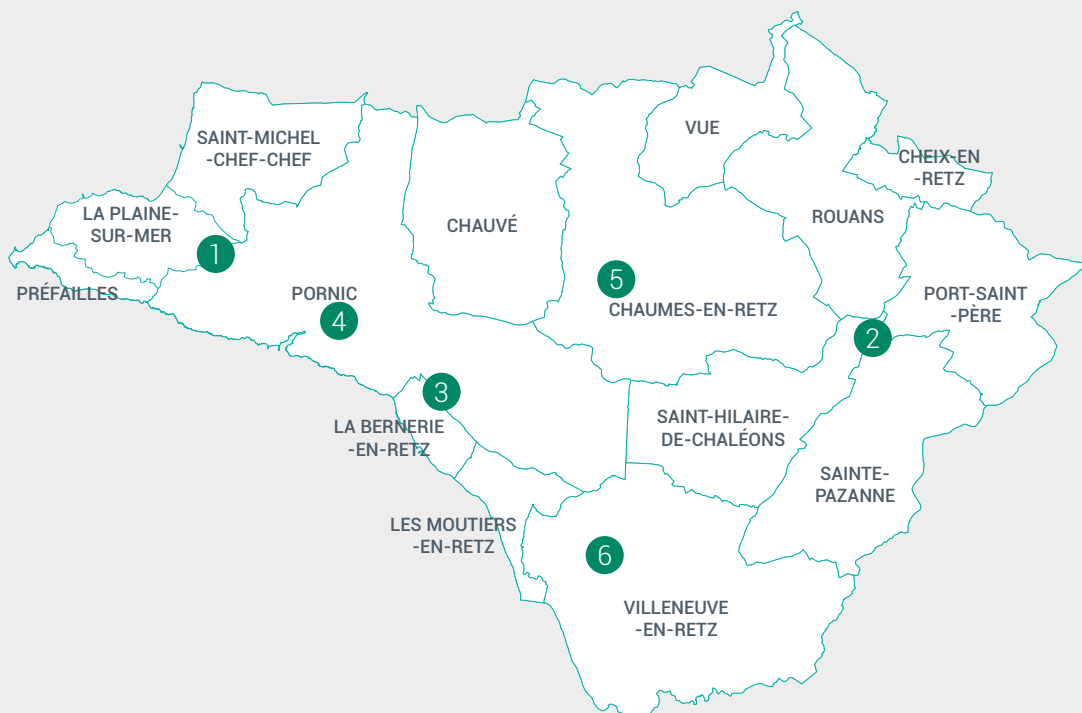
Règles de sécurité à respecter

Les déchèteries sont des lieux qui peuvent présenter des risques pour votre sécurité. Merci de veiller à :

- Rouler au pas et respecter la limitation de vitesse au sein des déchèteries
- Couper le moteur du véhicule lors du déchargement des déchets
- Ne pas descendre dans les bennes. La récupération dans les bennes ou les conteneurs est interdite
- Les enfants et les animaux sont interdits sur les plateformes
- Ne pas fumer sur le site

À noter que l'accès est interdit aux véhicules dont le poids de charge est supérieur à 3,5 tonnes et aux tracteurs.

Horaires et adresses



COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS

Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre à la déchèterie, sachez que l'agglomération organise une collecte **en porte à porte** de vos encombrants **une fois par an**. Sont considérés comme des encombrants, les objets volumineux exclusivement d'usage domestique qui par leur nature, leur poids et leurs dimensions peuvent être difficilement chargés dans un véhicule léger (gros mobilier ou électroménager). **Inscription obligatoire avant le 31 mars de l'année en cours et dans la limite de 5 éléments par foyer.**

Plus de renseignements :

➔ Direction Prévention et Gestion des Déchets 02 51 74 28 10

COMMUNES & COORDONNÉES	JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE	
1 Déchèterie de la Génrière Route de La Génrière 44 770 La Plaine-sur-Mer	TOUTE L'ANNÉE Du lundi au samedi : 8h30 - 12h30 14h00 - 18h00	
2 Déchèterie du Pont Béranger Rue Alfred Nobel Parc d'activités Le Pont-Béranger 2 44 680 Saint-Hilaire-de-Chaléons	TOUTE L'ANNÉE Du lundi au samedi, excepté le mardi : 8h30 - 12h30 & 14h00 - 18h00	
	Basse saison du 01/11 au 31/03	Haute saison du 01/04 au 31/10
3 Déchèterie des Merles Lieu-dit le Moulin de la Jarrie 44 760 La Bernerie-en-Retz	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 • Samedi : 8h30 - 12h30 14h00 - 18h00 	Du lundi au samedi : 8h30 - 12h30 14h00 - 18h00
4 Déchèterie de la Blavetière 14 rue Henri Becquerel 44 210 Pornic	TOUTE L'ANNÉE • Du lundi au vendredi : 14h00 - 18h00 • Samedi : 8h30 - 12h30 & 14h00 - 18h00	
5 Déchèterie de la Tartinière Lieu-dit La Tartinière Arthon-en-Retz 44 320 Chaumes-en-Retz	TOUTE L'ANNÉE • Mercredi : 8h30 - 12h30 • Vendredi : 14h00 - 18h00 • Samedi : 8h30 - 12h30 & 14h00 - 18h00	
6 Déchèterie des Jaunins ZA des Jaunins Bourgneuf-en-Retz 44 580 Villeneuve-en-Retz	TOUTE L'ANNÉE • Mardi et Vendredi : 14h00-18h00 • Samedi : 8h30-12h30 & 14h00-18h00	



En fonction des aléas climatiques (fortes chaleurs, neige, vent fort...), les horaires des déchèteries sont susceptibles d'être modifiés afin de préserver la santé et la sécurité des agents et des usagers.

Exemple : En cas de déclenchement par Météo France d'une vigilance canicule orange ou rouge, les horaires d'ouverture des 6 déchèteries s'adaptent avec une fermeture des déchèteries l'après-midi. Les horaires reviennent à la normale dès la fin de la vigilance Météo France.

Afin d'éviter toutes déconvenues, consultez les actualités sur ➔ www.pornicagglo.fr

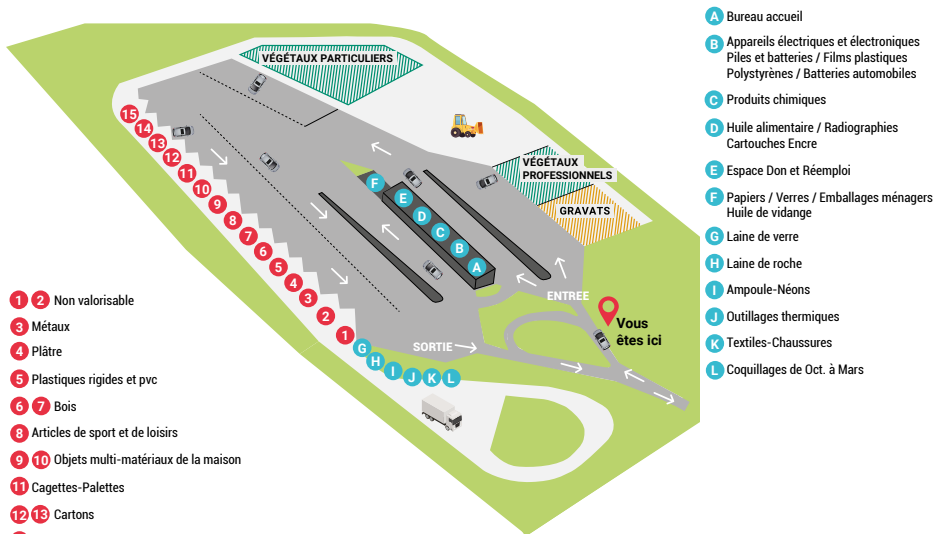


Les déchèteries du territoire sont fermées les jours fériés à l'exception des déchèteries de la Génrière et de la Blavetière le lundi de Pâques, le 8 mai et le lundi de la Pentecôte.

Avant votre visite

Bien trier tous les éléments et préparer les déchets par catégorie dans son véhicule pour gagner du temps sur les plateformes de déchèterie. Prévoir votre propre outillage de déchargement et d'entretien. Plier les cartons et démonter vos meubles lorsque c'est possible.

Plan de la déchèterie la Génrière à la Plaine-sur-Mer



Plan de la déchèterie de Pont Béranger à Saint-Hilaire-de-Chaléons



Dépôts acceptés dans les déchèteries

Dépôts limités à 4m³ par jour pour les déchets verts et 2m³ par jour pour les autres déchets.



Donnez une seconde vie à vos objets !

Comment ça marche :

1. Donnez ici les objets en bon état que vous n'utilisez plus.
2. Rangez-les dans le local.
3. Prenez les objets dont vous avez besoin (dans la limite du raisonnable), même si vous n'avez rien déposé.

diamètre de 80cm maximum
Uniquement dans les déchèteries :
de la Génrière à la Plaine sur Mer et de Pont Béranger à Saint Hilaire de Chaléons

Uniquement dans les déchèteries :
de la Génrière à la Plaine sur Mer, de Pont Béranger à Saint Hilaire de Chaléons et des Merles à la Bernerie-en-Retz

LES INTERDITS

ordures ménagères X	pneus¹ X	bouteilles de gaz¹ X	extincteurs¹ X	produits instables ou radioactifs X	cadavres d'animaux X
DASRI voir page 20 X	fusées de détresse² X	amiante³ X	cendres X	¹ Dirigez-vous vers les vendeurs qui sont dans l'obligation de les reprendre (système de consigne). ² Déposez gratuitement vos fusées de détresse périmées lors de l'achat de produits neufs. Liste → www.pyreo.fr/les-points-de-collecte/ ³ sauf à la déchèterie des Merles et de Pont Béranger (mise en place courant 2026) Collecte gratuite sur inscription préalable auprès de la Direction Prévention et Gestion des Déchets	

LA VALORISATION DES DÉCHETS

Les différentes matières déposées dans chaque benne sont transférées vers différents centres de traitement. Une fois triées, elles seront ensuite réutilisées (par exemple un frigo en bon état), recyclées ou valorisées sous forme d'énergie.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur toutes les filières en consultant le rapport annuel sur :
→ www.pornicagglo.fr

LES DÉCHETS MÉDICAUX

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Il ne faut surtout pas jeter sa boîte dans la poubelle ! Quand les déchets de soins perforants sont jetés dans la poubelle jaune ou avec les ordures ménagères, les agents qui collectent ou trient vos déchets peuvent se piquer, même si vous aviez pris soin de les mettre dans la boîte sécurisée.

En effet, les camions qui collectent vos déchets les compactent, libérant les seringues dans la benne. Les agents qui se piquent peuvent alors faire l'objet d'un traitement médical préventif très lourd psychologiquement et physiquement. Ce traitement ne permet pas toujours d'écarter le risque de contamination.

1. Qui est concerné ?

Les patients qui s'auto-administrent un médicament et/ou qui réalisent de l'auto-surveillance avec un matériel perforant (par exemple : aiguilles, lancettes...) sans l'aide d'un professionnel de santé.

Les utilisateurs d'autotest de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles qui génèrent un déchet perforant lors de l'utilisation de l'autotest : l'autopiqueur.

2. Où récupérer sa boîte jaune à couvercle vert ?

Vous pouvez la demander à votre pharmacien, tous la distribuent gratuitement sur présentation d'une ordonnance et/ou lors de la vente d'autotest.

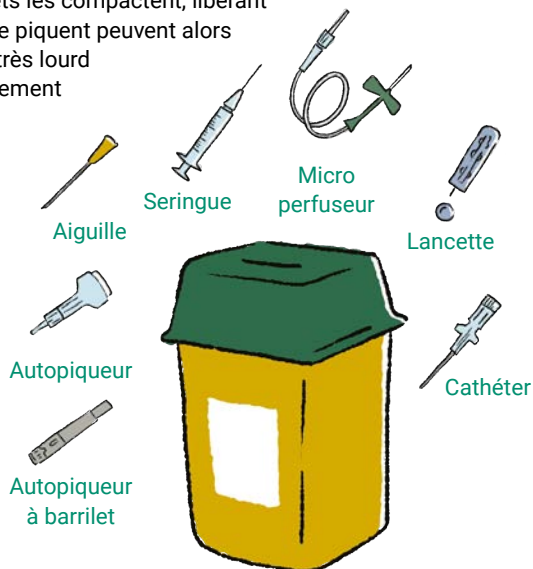
3. Que mettre dans sa boîte ?

La boîte vous permet de stocker vos déchets de soins piquants, coupants et tranchants en toute sécurité en utilisant la fermeture provisoire. Une fois pleine, vous enclencherez la fermeture définitive.

4. Où rapporter sa boîte jaune ?

Pour éviter des accidents, il ne faut surtout pas jeter sa boîte dans la poubelle ! il faut la rapporter dans l'un des 18 000 points de collecte du réseau DASTRI. Pour trouver le point de collecte (pharmacie) le plus proche de chez vous, il vous suffit de consulter :

→ www.dastri.fr



LES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS OU NON UTILISÉS

Les médicaments non utilisés représentent un risque pour l'environnement, ils nécessitent donc un traitement dans des filières adaptées.



Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être rapportés dans les pharmacies.

Pensez à retirer les emballages en carton et la notice en papier.

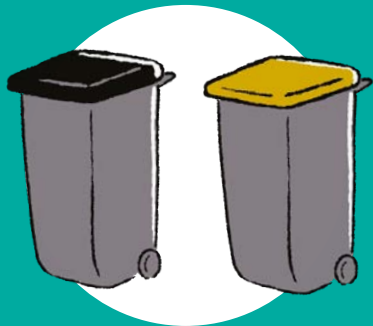
Luttons contre les incivilités

Se débarrasser des déchets en dehors des dispositifs prévus par l'agglomération peut nuire non seulement à la salubrité publique mais également à l'environnement, à l'image du territoire et représente souvent un danger pour soi-même et pour les agents de collecte et de veille propreté. Merci d'adopter les bons gestes et de participer à la préservation de notre qualité de vie et à la sécurité de tous !

Retrouvez le règlement de collecte des déchets sur :
 ➔ www.pornicagglo.fr

Présentation des conteneurs à la collecte

Sortez toujours vos sacs et conteneurs de déchets ménagers la veille au soir du jour de collecte. Remisez au plus vite vos conteneurs après la collecte.



Les dépôts sauvages

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs, au pied d'un conteneur ou devant les déchèteries. Jeter un papier au sol, un mégot dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public est rigoureusement interdit.

Ces incivilités sont pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 à R635-8 du Code Pénal avec des amendes allant jusqu'à 1500€.



Interdiction de brûler ses déchets

Brûler ses déchets à l'air libre est interdit y compris ses déchets verts. Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.



Attention risque d'explosion !

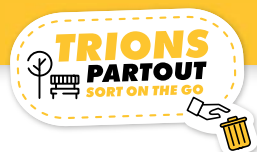
Les bouteilles de gaz, les cartouches de protoxyde d'azote (gaz hilarant), les batteries au lithium-ion, les extincteurs ou encore les fusées de détresse ne sont pas des déchets comme les autres. Ils sont souvent à l'origine d'explosions et de départs de feu. Les risques sont élevés pour le personnel en charge de la gestion des déchets ainsi que pour le matériel de collecte et de traitement.

Pour la sécurité des personnes et des biens, il est donc strictement interdit de jeter ce type de déchets dans vos bacs à la maison ou en déchèterie. Il est nécessaire de se diriger vers les revendeurs.

LE TRI PARTOUT, TOUT LE TEMPS



Trier nos emballages est un geste citoyen à adopter partout.
Sur votre chemin, vous trouverez désormais des points de tri pour offrir une nouvelle vie à vos déchets.



CITEO

RÉDUISONS

TRIONS

VALORISONS

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous avez une question sur le tri, votre famille s'agrandit, votre bac est cassé ou a été volé, votre conteneur n'a pas été collecté ?

La Direction Prévention et Gestion des déchets se tient à votre disposition :

Par téléphone ou par mail

02 51 74 28 10

environnement@pornicagglo.fr

Par accueil physique

Pornic

2 rue du Traité d'Amsterdam – Zone de l'Europe

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Par courrier

Pornic agglo Pays de Retz

2 rue du Docteur Ange Guépin – ZAC de la Chaussée
44 215 Pornic Cedex

Sur le site internet www.pornicagglo.fr

Toutes les démarches en ligne disponibles



**Merci pour votre participation
à la réduction des déchets
et au tri !**

Retrouvez toutes les informations sur la gestion
des déchets sur ↓

pornicagglo.fr



**PORNIC
agglo**
PAYS DE RETZ

